



Les absents ont toujours tort

Une analyse économique de l'abstention et de ses remèdes

Jean Beuve, Étienne Fize et Vincent Pons^(*)

Introduction

Les élections sont le moment clé de la démocratie où les électeurs peuvent demander des comptes aux élus qui terminent leur mandat, choisir qui les représentera pour les prochaines années et donner à ces élus la légitimité d'agir. Pourtant, depuis plusieurs décennies, nous assistons à une augmentation de l'abstention électorale dans la plupart des pays démocratiques. En France, ce phénomène touche désormais aussi l'élection présidentielle qui avait longtemps été épargnée. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que, si rien ne l'arrêtait, une norme abstentionniste pourrait s'installer et être transmise aux nouvelles générations, renforçant l'abstention.

Un phénomène concomitant de l'augmentation de l'abstention moyenne est le creusement des inégalités de participation : en France comme ailleurs, lorsque la participation électorale baisse, elle baisse davantage au sein des groupes à la marge entre le vote et l'abstention, en particulier les classes populaires. Or, ceux qui ne votent pas ne peuvent faire entendre leur voix, et les élus n'ont aucune incitation à tenir compte de leurs intérêts, ce qui peut réduire la représentativité des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre. Les inégalités de participation risquent elles aussi de s'aggraver si les groupes peu participatifs, et donc négligés par les politiques publiques, répondent en s'éloignant encore davantage des bureaux de vote.

Il est urgent d'identifier les facteurs responsables de l'abstention et les remèdes à ce mal. Les nombreux travaux consacrés à la question indiquent que les déterminants de l'abstention sont pluriels, rendant toute solution complexe. Face à l'importance de l'enjeu, la réponse ne pourra venir que de la coordination d'activités mobilisatrices menées par un faisceau d'acteurs, que les politiques publiques ne peuvent dans certains cas encourager qu'indirectement. Toutefois, l'exemple américain montre que la hausse de l'abstention n'est pas inéluctable : cette tendance s'est arrêtée au début des années 2000, et la dernière élection présidentielle américaine a été caractérisée par un niveau de participation historiquement haut.

Ce Focus est publié sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage que ceux-ci. Les auteurs remercient Daniel Gaxie, Alain Garrigou, Julien Talpin, Filip Kostelka, Abel François, Vincent Tiberj et Nicolas Sauger pour le temps et l'expertise qu'ils ont accepté de partager. Les auteurs remercient également Marion Rault pour son aide précieuse.

(*) Université Paris1-Panthéon-Sorbonne, Conseil d'analyse économique (CAE) ; Conseil d'analyse économique (CAE) ; Harvard Business School (Boston, États-Unis).

Ce *Focus* propose plusieurs remèdes qui pourraient contribuer à augmenter le niveau de participation et, ce faisant, à en réduire les inégalités : rendre l'inscription sur les listes électorales automatique pour tous, simplifier le calendrier électoral en regroupant certaines élections (notamment les élections présidentielles et législatives), intensifier les campagnes de terrain et réformer les politiques d'éducation civique. Nous n'avons ici ni l'ambition d'avancer des propositions inédites, ni la prétention d'apporter une solution immédiate au problème de l'abstention. Notre objectif est simplement d'identifier les remèdes les plus prometteurs et les plus réalistes.

Dans la suite de ce *Focus*, nous présentons d'abord des constats chiffrés et des faits stylisés afin de caractériser le phénomène du déclin de la participation. Puis, nous nous appuyons sur un modèle théorique simple afin d'organiser les explications proposées par la littérature académique. Nous présentons ensuite des résultats originaux sur les raisons déclarées de l'abstention issus de l'analyse des données de la consultation de l'Assemblée nationale d'octobre 2021 sur la participation électorale. Enfin, nous discutons des remèdes possibles à la baisse tendancielle de la participation et à l'augmentation de ses inégalités.

1. Un point de vue d'économistes sur la participation électorale

Les économistes, à l'instar de chercheurs issus d'autres disciplines comme les sciences politiques et la sociologie, s'intéressent au vote depuis longtemps. En effet, de nombreux travaux montrent que le niveau et l'(in-) égalité de la participation sont susceptibles d'affecter les politiques publiques mises en œuvre et leur efficacité. En outre, les outils d'analyse conceptuelle et les approches méthodologiques des économistes ont permis de réaliser d'importants progrès dans la compréhension de l'abstention.

1.1. Les conséquences de la participation sur les politiques publiques

De nombreux économistes ont étudié les facteurs responsables de l'abstention et leurs effets sur la fiscalité et la conduite des politiques publiques.

À titre d'exemple, Fujiwara (2015) montre qu'au Brésil, l'introduction du vote électronique avec photos des candidats et d'autres dispositifs facilitant le vote a permis de réduire la fraction de votes nuls. Cette réforme a surtout bénéficié aux électeurs défavorisés et illettrés, leur permettant de voter sans erreur pour les candidats qu'ils préfèrent et, ainsi, d'influencer les politiques publiques en leur faveur. La réforme a notamment entraîné une hausse des dépenses de santé dans le système public (principalement utilisé par les moins aisés), une augmentation du nombre de visites médicales prénatales effectuées par les plus pauvres et une amélioration de la santé de leurs enfants à la naissance.

De tels effets ne sont pas limités aux pays émergents. Miller (2008) montre ainsi que l'extension du droit de vote aux femmes aux États-Unis a occasionné un renforcement des politiques de santé publique et une réduction de la mortalité infantile de 8 à 15 %. De même, Fowler (2013) mesure les effets du vote obligatoire en exploitant son adoption graduelle en Australie, de 1915 à 1944. Il montre que les classes supérieures, largement surreprésentées parmi les votants avant l'arrivée du vote obligatoire, ont vu leur poids politique chuter au profit des classes populaires votant davantage pour le *Labor*. Ce changement du rapport de force a ensuite donné lieu à une hausse des dépenses allouées au système de retraite public. Enfin, Cascio et Washington (2014) montrent que le « *Voting Rights Act* » de 1965, qui a éliminé les tests d'alphabétisation et permis à une grande partie des Africains-Américains dans le sud des États-Unis d'accéder au vote, a entraîné une redistribution des dépenses de politiques publiques vers les zones les plus concernées par l'expansion du droit de vote.

1.2. Les concepts et méthodologies de l'économie au service de l'analyse de la participation

Par ailleurs, la science économique offre des méthodes et des outils conceptuels précieux pour analyser le comportement des individus. On peut par exemple chercher à expliquer les évolutions de la participation électorale en s'appuyant sur les concepts d'offre et de demande : l'abstention croissante résulte-t-elle d'une offre politique jugée insatisfaisante ou d'un essoufflement de la demande démocratique ? Le modèle de Downs (1957) et de Riker et Ordeshook (1968), sur lequel nous revenons plus loin, offre une analyse du choix de vote individuel basée sur la comparaison des gains occasionnés par le fait d'aller voter et des coûts associés. Pour tester la pertinence de tels modèles, les économistes disposent d'un arsenal de méthodes expérimentales et quasi expérimentales leur permettant de mettre en lumière des relations causales qui peuvent se cacher derrière les corrélations visibles dans les données⁽¹⁾. Les travaux cités dans ce *Focus* mobilisent ce type de méthodes et permettent ainsi de tirer des conclusions convaincantes de leurs analyses.

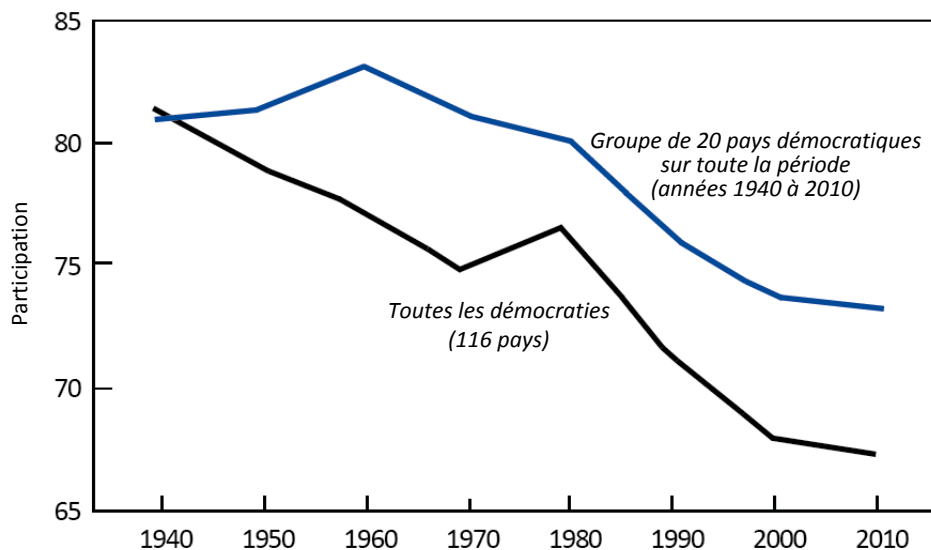
2. Une abstention en hausse, en France comme à l'étranger

2.1. À l'étranger

Après plus de deux siècles d'expansion du droit de vote, nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation de l'abstention dans la presque totalité des démocraties.

Dans le graphique 1, Kostelka et Blais (2021) montrent ainsi la baisse de la participation électorale depuis 1945 dans deux échantillons différents : l'ensemble des démocraties et un échantillon stable composé de vingt démocraties, ce qui permet d'éliminer tout effet de composition. La chute du taux de participation est visible dans chaque échantillon, mais plus tardive dans le second.

Graphique 1. Évolution de la participation aux élections nationales (1945-2017)



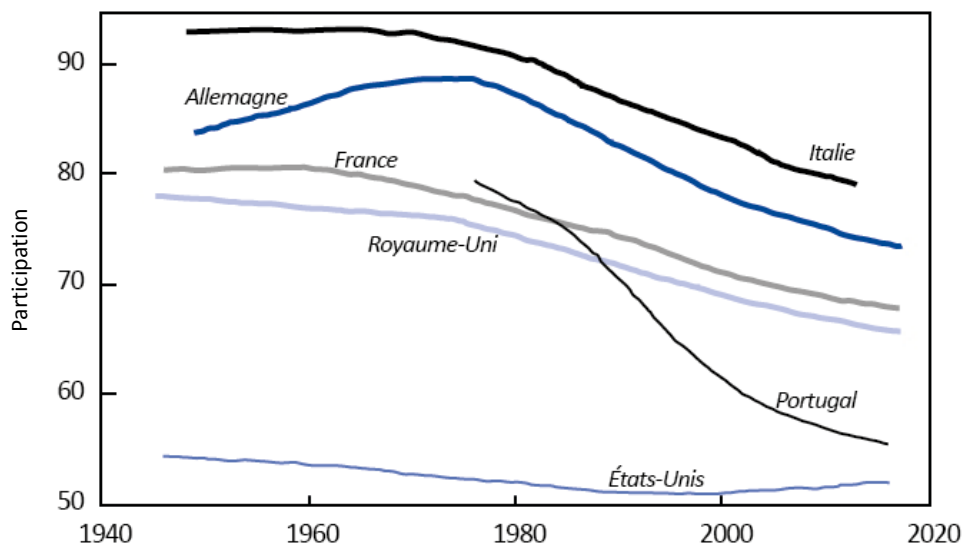
Source : Kostelka et Blais (2021).

La baisse de la participation moyenne est familière mais n'en demeure pas moins étonnante : depuis 1945, le niveau moyen d'éducation et de revenu ainsi que l'âge moyen ont fortement progressé, or ces

(1) Il existe plusieurs limites importantes, soulignées par exemple par Bénassy-Quéré *et al.* (2017), comme le fait que la méthode économétrique fournisse des résultats avec une marge d'incertitude souvent importante ; que de nombreuses politiques économiques soient déployées simultanément, rendant difficile d'isoler leur impact spécifique ; ou que les résultats empiriques portent sur la partie visible des phénomènes alors que la partie cachée est parfois la plus déterminante.

caractéristiques individuelles sont en général associées à une participation relativement plus *élevée* en coupe transversale. En exploitant les données par pays de Kostelka et Blais (2021), on observe que la baisse de la participation a lieu aussi bien en France que chez ses voisins européens, y compris dans des démocraties plus récentes comme le Portugal, mais que les États-Unis font figure d'exception : outre-Atlantique, le niveau de participation est plus faible après 1945, la baisse de la participation est plus modérée que dans d'autres pays ensuite et elle s'interrompt à la fin des années 1990 (graphique 2).

Graphique 2. Évolution de la participation aux élections nationales dans différents pays (1945-2017)



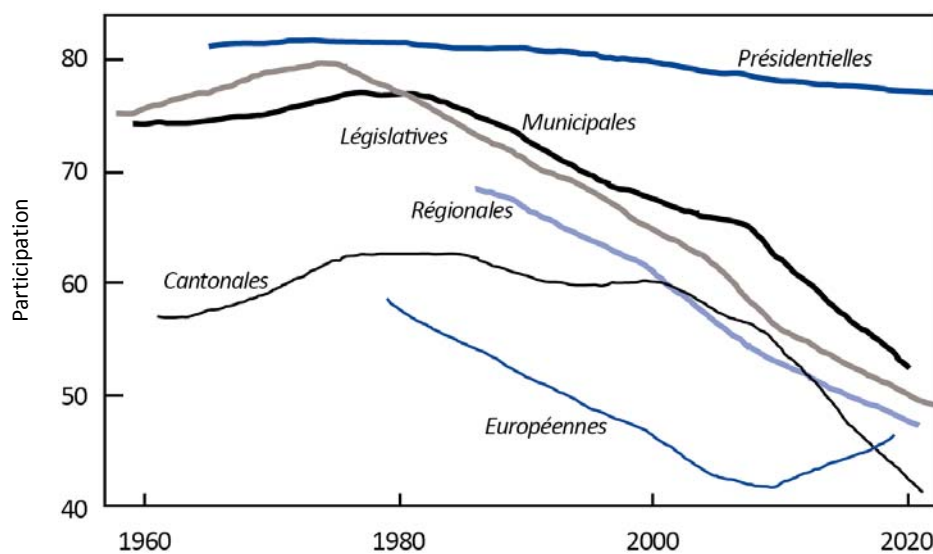
Note : Les élections prises en compte dans chaque pays sont les élections législatives et, le cas échéant, les élections présidentielles. Les données sont lissées par une régression polynomiale locale.

Sources : Blais et Kostelka (2021) et calculs des auteurs.

2.2. En France

En France, la chute de la participation a débuté dès les années 1970 et s'est faite de façon continue. Elle touche aujourd'hui tous les types d'élections, comme le montre le graphique 3.

Graphique 3. Évolution de la participation par élection (1958-2022)



Source : Ministère de l'Intérieur.

Au-delà du niveau moyen de participation, nous disposons de données individuelles représentatives fournies par l'INSEE sur le vote aux élections législatives et présidentielles depuis 2002, qui nous permettent de documenter l'augmentation des inégalités de participation. La « loi de dispersion de Tingsten » énonce que les différences de composition entre la population éligible et le corps électoral augmentent avec l'abstention (voir, par exemple, Persson *et al.*, 2013 et Dassonneville et Hooghe, 2017). Cette loi se vérifie également en France.

La force des enquêtes électorales de l'INSEE, que nous exploitons ici, est qu'elles reposent non pas sur des déclarations de vote (qui peuvent être erronées)⁽²⁾ mais sur le recueil des signatures des électeurs dans les registres des bureaux de vote. Ces données administratives individuelles sont ensuite fusionnées avec des informations socio-démographiques issues du recensement (elles aussi individuelles). L'INSEE exploite ces données à chaque élection présidentielle et documente les caractéristiques des inscrits et des votants ainsi que certaines dynamiques (voir, par exemple, Buisson et Penant, 2017, et Niel et Lincot, 2012). Braconnier *et al.* (2017) utilisent également ces données pour tester l'importance des variables socio-démographiques sur le vote.

Nous avons utilisé quatre millésimes différents des « Enquêtes sur la participation électorale » de l'INSEE, incluant chacune environ 40 000 individus. L'enquête de 2002 couvre les deux tours des élections présidentielles et législatives de 2002 ainsi que les deux tours des élections régionales de 2004 et l'élection européenne de la même année. L'enquête de 2007 couvre les présidentielles et législatives de 2007 ainsi que les élections municipales de 2008. Enfin, les enquêtes de 2012 et 2017 ne portent que sur les élections législatives et présidentielles de ces deux années.

Les graphiques suivants révèlent une corrélation forte entre le niveau d'abstention et les inégalités de participation électorale. Nous traçons le ratio entre le nombre de votants d'une catégorie socio-démographique et le nombre d'individus de cette catégorie parmi les inscrits. Si la population d'électeurs effectifs était parfaitement représentative des inscrits, chaque ratio devrait être exactement égal à un. Un ratio supérieur (inférieur) à 1 indique que le groupe correspondant est surreprésenté (sous-représenté) parmi les électeurs. Sur le graphique 4a, par catégorie socio-professionnelle (CSP), on constate, par exemple, que le ratio pour les cadres est systématiquement supérieur à 1, indiquant qu'ils sont constamment surreprésentés dans l'électorat. Lors des élections européennes de 2004, ce ratio a culminé à 1,3, signifiant que leur poids dans l'électorat a dépassé de 30 % leur poids parmi les inscrits.

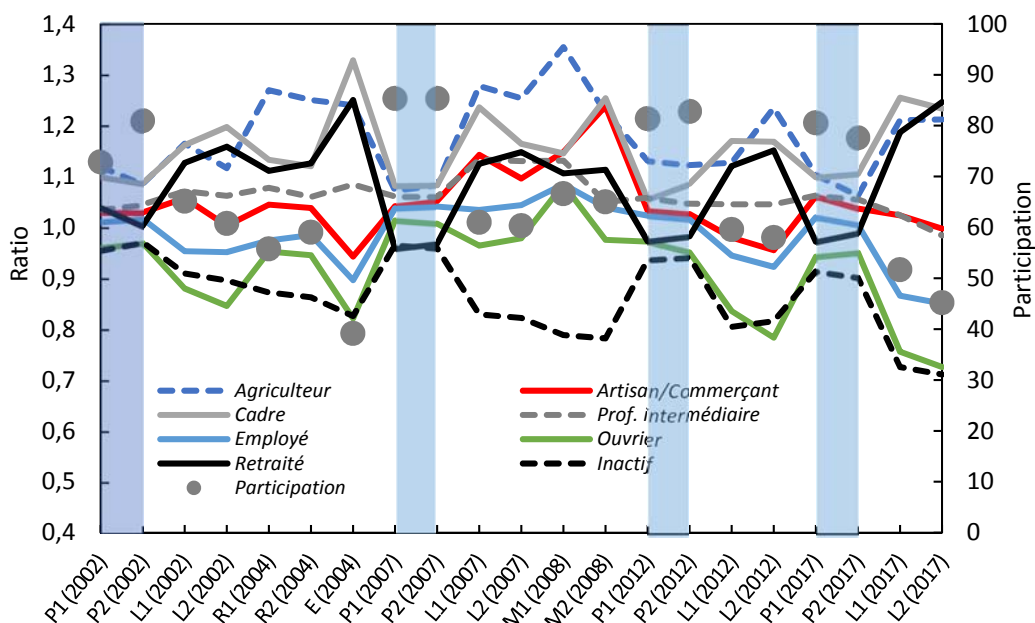
En outre, le ratio pour les cadres et d'autres groupes fortement participatifs a tendance à baisser lors des élections présidentielles et à augmenter lors des élections de plus faible saillance. À l'inverse, les inactifs et autres groupes peu participatifs sont caractérisés par un ratio constamment inférieur à 1, et qui décroît lors des élections « de second rang », c'est-à-dire celles pour lesquelles la participation est généralement plus faible.

Sur les graphiques 4b, par catégorie d'âge, et 5a et b, par situation d'emploi et quartile de revenu, on observe également un resserrement des ratios lors des élections présidentielles et une divergence lors des élections intermédiaires. En somme, plus la participation est faible, plus les inégalités de participation sont fortes. Les inégalités de participation n'ont jamais été aussi faibles que lors des élections présidentielles de 2007, caractérisées par une participation record de près de 84 % au premier comme au second tour.

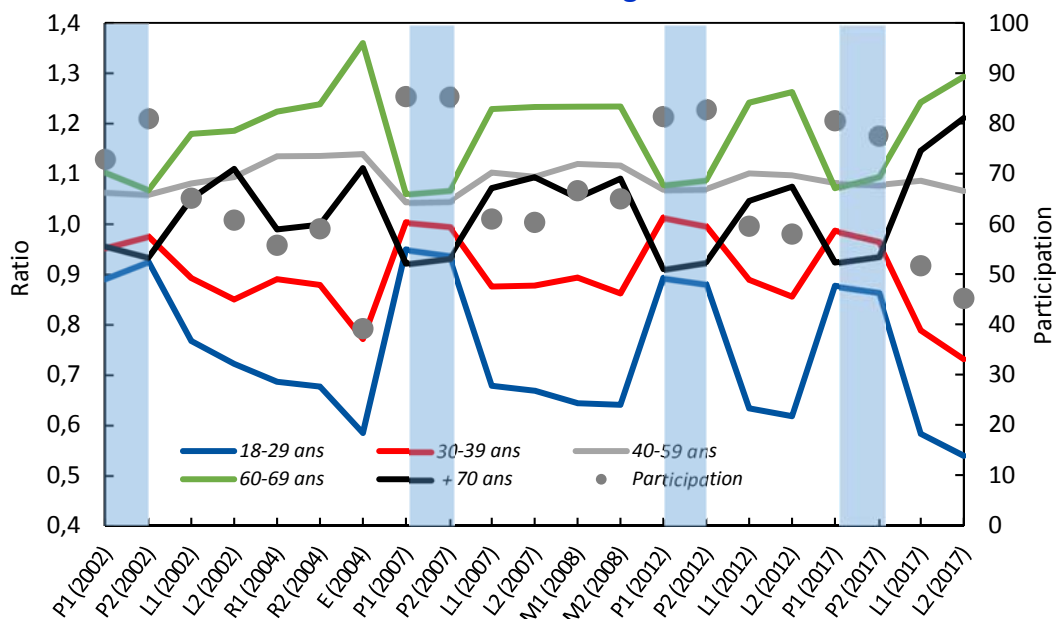
(2) Sur la question des différences entre vote réel et vote déclaré, voir, par exemple, Karp et Brockington (2005).

Graphique 4. L'accordéon de la participation (2002-2017)

a. Par catégorie socio-professionnelle



b. Par classe d'âge



Lecture : P1 = Présidentielles 1^{er} tour ; P2 = Présidentielles 2nd tour ;

L1 = Législatives 1^{er} tour ; L2 = Législatives 2nd tour ; R1 = Régionales 1^{er} tour ; R2 = Régionales 2nd tour ;

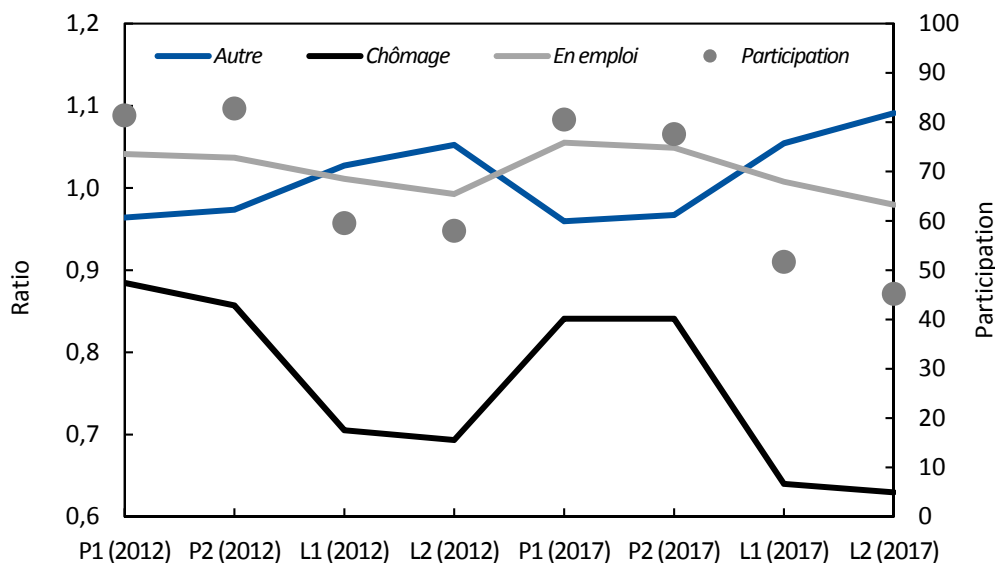
E = Européennes ; M1 = Municipales 1^{er} tour ; M2 = Municipales 2nd tour ; (année électorale).

Sur l'axe vertical de gauche, la mesure prise en compte est le ratio entre la part de chaque catégorie (la CSP puis la classe d'âge) parmi les votants à l'élection en question et parmi les inscrits. La catégorie est surreprésentée si le ratio est supérieur à 1 et sous-représentée s'il est inférieur à 1.

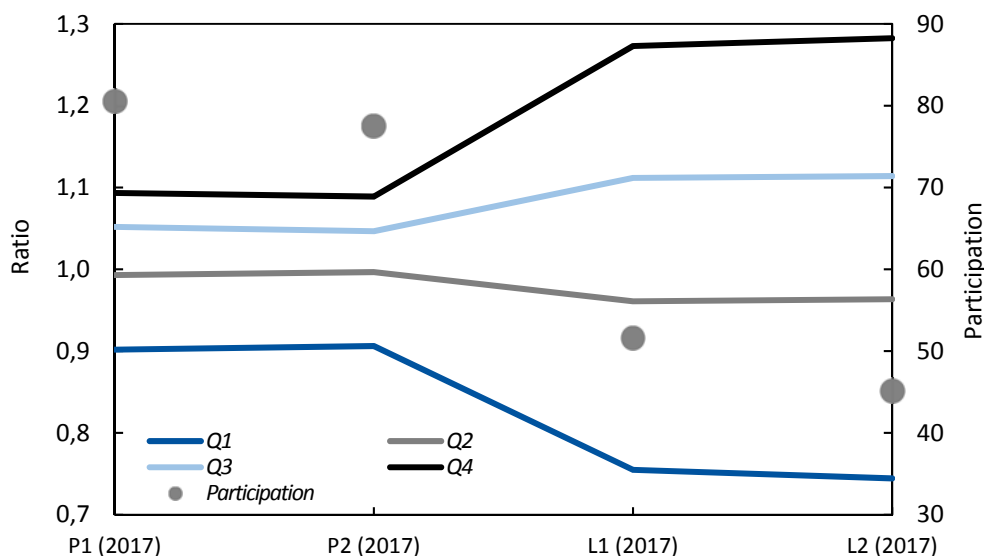
Source : INSEE, Enquêtes sur la participation électorale (2002, 2007, 2012 et 2017).

Graphique 5. Évolution du poids relatif des votants (2012-2017)

a. Par situation d'emploi



b. Par quartile de revenus



Lecture : P1 = Présidentielles 1^{er} tour ; P2 = Présidentielles 2nd tour ; L1 = Législatives 1^{er} tour ; L2 = Législatives 2nd tour ; (année électorale). Sur l'axe vertical de gauche, la mesure prise en compte est le ratio entre la part de chaque catégorie (la situation d'emploi ou le quartile de niveau de vie) dans les votants à l'élection en question divisé par la part de ces mêmes catégories dans les pondérations de la base de données du millésime (c'est-à-dire leur part dans les inscrits). Si le ratio est au-dessus de 1, la catégorie est surreprésentée et inversement en dessous de 1.

Source : INSEE, Enquêtes sur la participation électorale (2012 et 2017).

3. Les raisons de l'abstention

Identifier les ressorts de la participation électorale est un exercice complexe, tant ce comportement est surdéterminé. Pour guider l'analyse, on peut s'appuyer sur le modèle de Downs (1957) et Riker et Ordeshook (1968) qui, en dépit de son ancienneté et de sa simplicité, constitue encore à ce jour une référence très utile en vertu de sa grande qualité analytique et pédagogique. D'après ce modèle, un électeur vote si :

$$pB + D \geq C$$

où p est la probabilité (perçue)⁽³⁾ que son vote soit décisif, B les bénéfices obtenus si son candidat favori remporte l'élection, C le « coût » du vote, au sens du temps et de l'information requis, et D son sens du devoir civique⁽⁴⁾. Nous pouvons nous aider des paramètres du modèle pour comprendre le niveau de la participation et son évolution.

3.1. La baisse des bénéfices attendus de la victoire de son candidat favori (pB)

3.1.1. La probabilité perçue d'être électeur pivot

Dans les scrutins utilisant la règle pluralitaire, tels que les élections législatives françaises, peu de circonscriptions sont réellement disputées. L'abstention est souvent particulièrement élevée dans les bastions tenus de longue date par un parti, où chacun sait que l'élection est jouée d'avance. En revanche, dans un scrutin à la proportionnelle, chaque voix peut faire la différence et permettre à son parti favori d'augmenter son nombre de sièges. On pourrait donc s'attendre à ce que l'abstention y soit moins élevée. C'est en effet ce que suggèrent les études existantes, sans être cependant tout à fait unanimes. Dans une méta-analyse, Geys (2006) indique que 70 % des études observationnelles concluent à un effet significatif et positif du scrutin à la proportionnelle. Eggers (2015) étudie le cas français des élections municipales où, au-delà d'un certain seuil (3 500 habitants avant 2013, 1 000 après), les conseillers municipaux sont répartis à la proportionnelle. À l'aide d'une méthode de régression en discontinuité, il montre que la proportionnelle augmente la participation électorale. Cox *et al.* (2016) parviennent à un résultat plus nuancé : ils trouvent, à l'aide de données norvégiennes, que l'effet de la proportionnelle dépend du niveau de compétitivité de l'élection.

3.1.2. Une diversité de l'offre politique jugée insuffisante

Les bénéfices du vote perçus par les citoyens ont pu diminuer en raison d'une certaine convergence des programmes des partis de gouvernement et de la perception qu'aucun parti ne défend plus (vraiment) certains groupes d'électeurs, comme les classes populaires. Or, dans la mesure où les électeurs utilisent le vote pour donner leur avis, comme dans les théories du vote expressif, ils risquent de s'abstenir s'ils ne se sentent proches d'aucun candidat, un constat souvent exprimé par les abstentionnistes. Pons et Tricaud (2018) estiment ainsi l'impact de la qualification d'un troisième candidat au second tour des élections législatives et départementales françaises (rendant possible une triangulaire) sur la participation et l'orientation du vote. En comparant les élections où le troisième candidat se qualifie de justesse puis se maintient (et où les électeurs peuvent donc choisir entre trois candidats au second tour) à celles où il échoue à se qualifier à quelques voix près (et seuls deux candidats sont présents au second tour), ils mesurent les effets suivants : la qualification du troisième candidat augmente la participation de 4 points de pourcentage et elle réduit la fraction de votes blancs et nuls de 3,7 points. Ce résultat suggère que la diversité des candidats et de leurs programmes a un effet important sur le niveau de participation.

3.1.3. Les caractéristiques des candidats

Au-delà de leurs programmes, d'autres caractéristiques des candidats affectent encore le niveau de participation. Une plus grande représentativité socio-démographique des candidats est ainsi en général associée à une participation plus élevée. Aux États-Unis, par exemple, la participation des minorités ethniques augmente lorsque certains des candidats ont la même ethnicité, *cf.* Rocha *et al.* (2010) et Fraga (2006). De même, De Paola *et al.* (2014) étudient l'introduction de quotas de genre dans certaines municipalités italiennes et montrent un effet positif sur la participation électorale.

(3) Dans le modèle initial, ce p était la probabilité réelle d'être pivot, nulle pour la quasi-totalité des élections, entraînant un paradoxe du vote : personne ne devrait voter compte tenu de ce faible p . Ce p (ou le $p*B$) peut cependant être interprété comme une probabilité « perçue », qui dépend de la compétitivité de l'élection et de sa saillance.

(4) Pour une discussion de ce modèle et du paradoxe du vote, voir par exemple Feddersen et Sandroni (2006).

Le niveau d'éducation des candidats tend également à augmenter la participation électorale (voir, par exemple, De Benedetto et De Paola, 2017, et Galasso et Nannicini, 2011). À l'inverse, la participation tend à diminuer lorsque les candidats sont perçus comme corrompus (voir, par exemple, Giommoni, 2021). Sundström et Stockemer (2015) étudient cette question à l'échelle européenne et au niveau régional et montrent une corrélation positive entre « qualité perçue du gouvernement » et participation.

3.1.4. Crise de la confiance et contexte économique déprimé

Les bénéfices perçus du vote dépendent également de manière essentielle de la confiance que les citoyens ont en la capacité des élus à résoudre leurs problèmes, qu'il s'agisse de problèmes individuels (liés aux caractéristiques et à la situation propres de l'individu) ou sociétaux (comme le chômage, les inégalités, le pouvoir d'achat, etc.).

Nous avons vu précédemment le lien qui existe entre la catégorie socio-professionnelle ou le niveau de revenu des individus et l'abstention. Haute (2022) met également en lumière une relation statistique entre la position professionnelle et les conditions d'emploi des salariés, d'une part, et leur participation aux élections présidentielles et législatives de 2012 et 2017, d'autre part. Ainsi, les salariés du privé les plus protégés et les salariés du public sont « surmobilisés » (en particulier lors des élections législatives). En revanche, la précarité de l'emploi est un facteur de démobilisation électorale. L'écart de participation entre salariés précaires (CDD, intérim, etc.) et salariés stables (CDI) varie entre 9,4 points (au second tour de l'élection présidentielle de 2012) et 17,8 points (au premier tour des élections législatives de 2012).

Conformément à ces observations, le fait que les dernières décennies aient été caractérisées par un contexte économique souvent déprimé (baisse tendancielle de la croissance, augmentation des inégalités, chômage structurel, etc.) et par l'augmentation du nombre d'individus en situation précaire pourrait être responsable de la perte progressive de la confiance envers les élus et de la baisse des bénéfices attendus de la participation électorale. Algan *et al.* (2017) établissent ainsi un lien entre hausse du chômage et hausse de l'abstention en Europe. Et les enquêtes d'opinion montrent que la confiance envers les élus est en chute libre depuis les années 1970. Ainsi, le Baromètre de la confiance du CEVIPOF pose chaque année la question suivante à des échantillons représentatifs de citoyens français⁽⁵⁾ : « À votre avis, est-ce que les responsables politiques, en général, se préoccupent beaucoup, assez, peu ou pas du tout de ce que pensent les gens comme vous ? ». Depuis la fin des années 2000, les Français pensent très majoritairement que les politiques se préoccupent « peu » ou « pas du tout » d'eux. C'est le cas de 77 % d'entre eux en 2022, contre 42 % en 1977.

3.1.5. Illusion de la constance de l'importance des élections

Enfin, la baisse de la participation pourrait s'expliquer par la diminution de l'importance des élections nationales, en raison de la mondialisation et de l'intégration européenne. Les électeurs peuvent en effet conclure de ce double processus que les marges de manœuvre des élus et leur capacité à impacter leur vie ont diminué. À titre d'exemple, les leviers dont dispose le pouvoir exécutif ont profondément changé entre les élections présidentielles de 1965 et de 2022, à commencer par la perte de contrôle sur la politique monétaire.

(5) En janvier 2022, l'échantillon comportait 10 566 personnes inscrites sur les listes électorales issu d'un échantillon de 11 842 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de région de résidence et de taille d'agglomération.

3.2. Baisse du sens du devoir civique (D)

3.2.1. Les effets du renouvellement générationnel

Kostelka et Blais (2021) considèrent que le changement générationnel explique une grande partie de la baisse de la participation électorale dans les démocraties modernes⁽⁶⁾. Si cette causalité est difficile à établir⁽⁷⁾, de nombreux faits corroborent cette théorie. En particulier, Tiberj (2022) observe que le renouvellement générationnel s'est accompagné d'une modification profonde des rapports du citoyen au politique et d'une diminution du sens du devoir civique, un ingrédient majeur de la participation. Selon lui, les générations pré et post *baby-boom* ont été marquées par le passage d'une culture « déférente » à une culture « critique ». Les « citoyens déférents », plus nombreux chez les anciennes générations, s'en remettent aux élus. Pour eux, voter est un devoir que l'on effectue même si l'on n'est pas intéressé par la politique. Il n'en va pas de même pour les « citoyens distants », de plus en plus nombreux chez les nouvelles générations, pour qui le vote n'est pas automatique. Le niveau d'éducation de ces citoyens est suffisant pour comprendre les différences entre les candidats et leurs programmes, mais leur socialisation politique les incite à la méfiance vis-à-vis des partis et des responsables politiques. Cette analyse pourrait expliquer pourquoi les électeurs actuels, plus jeunes et plus diplômés, votent moins que leurs aînés, alors que le niveau d'éducation est en général associé à une participation plus forte.

3.2.2. L'affaiblissement de l'intermédiation politique

La baisse du sens du devoir civique s'explique aussi en partie par des facteurs du côté de l'offre, notamment l'affaiblissement considérable du rôle joué par les partis et syndicats dans l'information et la mobilisation politiques. Le déclin des partis politiques dans les démocraties modernes est bien documenté (voir Russel et Wattenberg, 2000). En France, il a débuté dès la fin du XX^e siècle, marqué par une chute du nombre d'adhérents de 1,7 million en 1978 à 0,6 million en 1999 (Mair et Van Biezen, 2001). Sur la même période, le taux de syndicalisation des salariés a diminué de 18,5 à 10,8 %, pour se stabiliser ensuite autour de 10 %. En parallèle, les associations, qui bénéficient d'un ancrage local important, pourraient elles aussi contribuer à l'intermédiation politique, mais elles ne sont pas incitées à le faire. En effet, leur financement dépend en grande partie de subventions publiques principalement attribuées par le pouvoir exécutif au sein des collectivités territoriales (élus en charge de la vie associative, maires, présidents de conseil départemental ou régional, etc.), ce qui les conduit à l'auto-censure (Delfini *et al.*, 2021).

3.2.3. L'affaiblissement de la norme injonctive

De nombreux travaux étudiant les mécanismes de persuasion ont montré que dénoncer un comportement peut avoir pour effet contre-productif de le promouvoir. Cialdini (2003) explique ce paradoxe en distinguant deux types de normes : injonctives et descriptives. Si les premières indiquent ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire, *i.e.* ce qui est bien ou mal, les secondes indiquent ce que les gens font ou ne font pas, *i.e.* ce qui est fréquent ou rare. Lorsque ces normes entrent en contradiction, la norme descriptive peut prendre le pas sur la norme injonctive.

Cette logique est aisément transposable à la question de la participation électorale. La norme injonctive dit qu'il faut participer aux élections par devoir civique. Toutefois, la norme descriptive fait état d'une diminution de la participation, ce qui peut contribuer à l'affaiblissement de la norme injonctive. Les abstentionnistes peuvent en effet justifier leur comportement par le simple fait qu'un grand nombre d'individus ne vont pas voter. Ainsi, l'abstention d'aujourd'hui peut augmenter l'abstention de demain. Ce cercle vicieux pourrait contribuer à expliquer la baisse tendancielle de la participation depuis les années 1980.

(6) La littérature est riche sur le sujet, voir, par exemple, Lyons et Alexander (2000), Wattenberg (2003) ou Putnam (2001).

(7) Notamment à cause de la corrélation évidente entre âge et cohorte.

3.3. Le coût du vote (C)

Par différence avec les paramètres *B* et *D*, qui correspondent aux bénéfices du vote et renvoient donc à une forme d'abstention « voulue », le paramètre *C*, qui correspond au coût du vote, indique que l'abstention peut aussi être « subie » (cf. Blais, 2000). En effet, de nombreux travaux montrent l'influence majeure des coûts du vote sur l'abstention (voir, par exemple, Cantoni, 2020, Blais *et al.*, 2019, ou Schelker et Schneider, 2017). En France, voter engendre plusieurs coûts administratifs et informationnels : le coût de s'inscrire ou se réinscrire sur les listes électorales, puis de s'informer sur les candidats et les enjeux de l'élection, et enfin de se déplacer jusqu'à son bureau de vote.

En particulier, le coût de l'inscription est plus important en France qu'à l'étranger. En effet, dans la plupart des autres pays européens, l'inscription des citoyens sur les listes électorales est réalisée par l'administration de façon automatique. En France, en revanche, l'inscription doit être effectuée par les citoyens eux-mêmes et doit être actualisée après chaque déménagement. Ainsi, les coûts induits augmentent avec la mobilité résidentielle.

Selon l'INSEE, 94 % des Français en âge de voter étaient inscrits sur une liste en 2021. La fraction de non-inscrits (6 %, soit environ trois millions de personnes) est relativement stable dans le temps (Stéphan, 2021), mais elle diffère d'un groupe socio-démographique à l'autre. Comme le vote, l'inscription est positivement corrélée au revenu et au diplôme, et elle varie avec l'âge et la catégorie socio-professionnelle.

Aux non-inscrits, il faut ajouter les « mal-inscrits » : des citoyens inscrits à une autre adresse que celle de leur résidence principale, le plus souvent à la suite d'un déménagement. Selon Braconnier et Dormagen, elle touche un nombre de personnes plus de deux fois supérieur aux non-inscrits (les auteurs estiment à environ 6,5 millions le nombre de mal-inscrits en 2012, c'est-à-dire 15,1 % des inscrits) et constitue l'un des facteurs les plus déterminants de l'abstention constante. Cette mal-inscription est plus répandue chez les jeunes, au point d'annuler les effets inclusifs de l'inscription d'office à 18 ans. Le taux de mal-inscription était ainsi de 40 % chez les 25-29 ans en 2017 contre 7 % seulement chez les plus de 65 ans⁽⁸⁾.

La mal-inscription peut en principe être contournée par le recours au vote par procuration. Certains étudiants et jeunes actifs font même intentionnellement le choix d'être mal-inscrits : ils utilisent les jours de vote comme occasion pour retourner dans leur commune d'origine, et font une procuration quand ils ne peuvent pas effectuer ce déplacement.

Reste qu'effectuer une demande de procuration requiert de s'informer sur la procédure, de se coordonner avec un tiers, et d'effectuer une démarche avant l'élection. Ainsi, le recours à la procuration augmente avec les ressources culturelles, économiques et sociales dont disposent les individus. En utilisant les données INSEE « Enquête sur la participation électorale » de 2017, Coulmont (2022) relève par exemple que les ouvriers votent quatre fois moins par procuration que les cadres (4,5 % pour les premiers contre 17 % pour les seconds), et que les individus à haut revenu (quatrième quartile) votent deux fois plus par procuration que ceux des deux premiers quartiles (14 % contre 7 %). Ainsi, le vote par procuration ne peut pas compenser les effets de la mal-inscription. Au contraire, son utilisation inégale par différents types d'électeurs peut amplifier les inégalités de participation.

Les coûts associés au vote, s'ils sont importants, ne peuvent suffire à expliquer la totalité de l'abstention et de son augmentation. En effet, rien n'indique que les coûts de la participation aient augmenté au cours des dernières décennies. C'est même plutôt le contraire. L'inscription automatique des jeunes, la possibilité de s'inscrire en ligne et la diminution du délai entre inscription et élection ont réduit les obstacles liés à l'inscription. De même, les modalités des procurations ont récemment été assouplies : une partie de la procédure a par exemple été dématérialisée, et la demande de procuration peut désormais se faire jusqu'à la veille du scrutin.

(8) Cf. Assemblée nationale (2021). Selon Braconnier et Dormagen (2022), en 2017, 5,7 millions de personnes en âge et en droit de voter n'étaient pas inscrits, et 7,6 millions n'étaient pas inscrits dans leur commune de résidence. Et ces mal-inscrits avaient 2,5 fois plus de chances d'être abstentionnistes constants (aucun vote aux 4 scrutins de 2017).

4. Consultation citoyenne

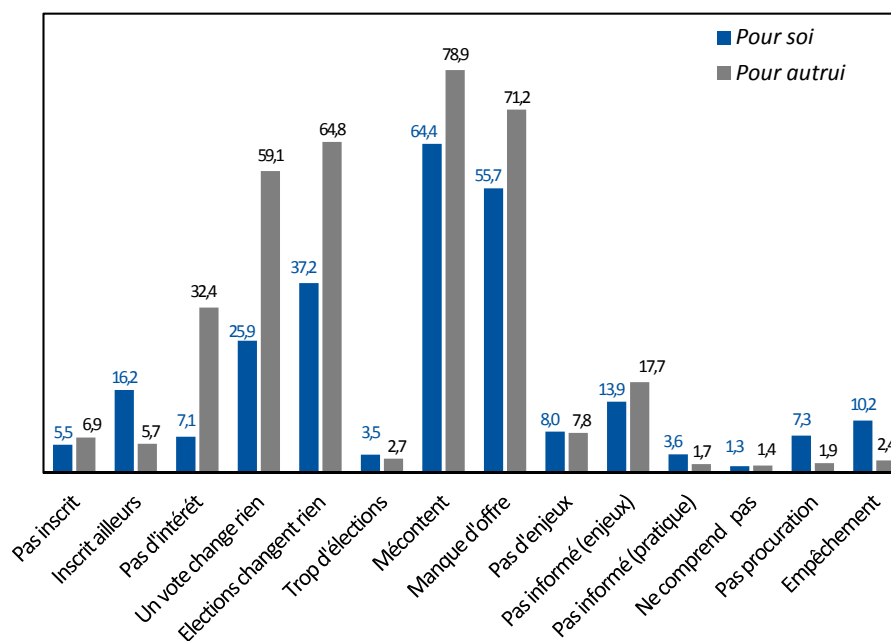
En 2021, l'Assemblée nationale a effectué une consultation citoyenne sur le sujet de l'abstention, afin de nourrir son rapport sur le sujet. Ouverte du 1^{er} au 31 octobre, la consultation a reçu plus de 170 000 contributions, dont 134 000 complètes. Nous avons exploité les contributions complètes pour mieux comprendre les raisons individuelles de l'abstention (cf. Assemblée nationale, 2021).

Dans ce qui suit, nous utilisons les réponses aux questions « Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous pas allé voter ? » ainsi que « Selon vous, d'une manière générale, quelles sont la ou les principales raisons pour lesquelles une partie des électeurs ne vote pas ? ». Si les participants ne sont pas représentatifs de la population française dans son ensemble⁽⁹⁾, cette seconde question nous permet cependant de comparer l'importance relative perçue de différents motifs d'abstention.

Pour chacune de ces questions, les participants pouvaient cocher jusqu'à 5 des 14 réponses, ainsi qu'une case libre pour « autres ». En moyenne, ils ont coché 2,6 réponses « pour vous » (« abstention personnelle ») et 3,6 réponses « selon vous » (« abstention d'autrui »). Le graphique suivant montre l'importance de chaque réponse. Le mécontentement et le manque d'offre sont parmi les principales raisons avancées en réponse aux questions « pour vous » et « selon vous ». Mais les différences entre les réponses apportées à ces deux questions sont également informatives. En particulier, les individus considèrent le manque d'intérêt pour la politique et l'impression que leur vote ne changera rien ou que le résultat de l'élection n'aura aucun impact, comme des facteurs influençant davantage les autres qu'eux-mêmes. À l'inverse, ils expliquent plus souvent leur propre abstention que celle d'autrui par des obstacles : être mal-inscrit, ne pas avoir effectué de procuration ou avoir été victime d'un empêchement.

Ces différences peuvent refléter des différences réelles, venant de la non-représentativité de l'échantillon, mais aussi une tendance commune à sous-estimer l'importance des coûts du vote. Ainsi, si les individus ont conscience, sur le plan individuel, que les obstacles au vote contribuent à expliquer leur abstention, ils se tournent plutôt vers des raisons ayant trait aux bénéfices du vote (mécontentement par rapport aux élus, etc.) lorsqu'il s'agit d'expliquer l'abstention d'autrui. Dans le débat public, l'abstention est perçue et présentée comme l'expression d'une préférence politique forte plutôt que la conséquence d'un empêchement.

Graphique 6. Raisons déclarées et perçues de l'abstention pour soi et pour autrui (%)



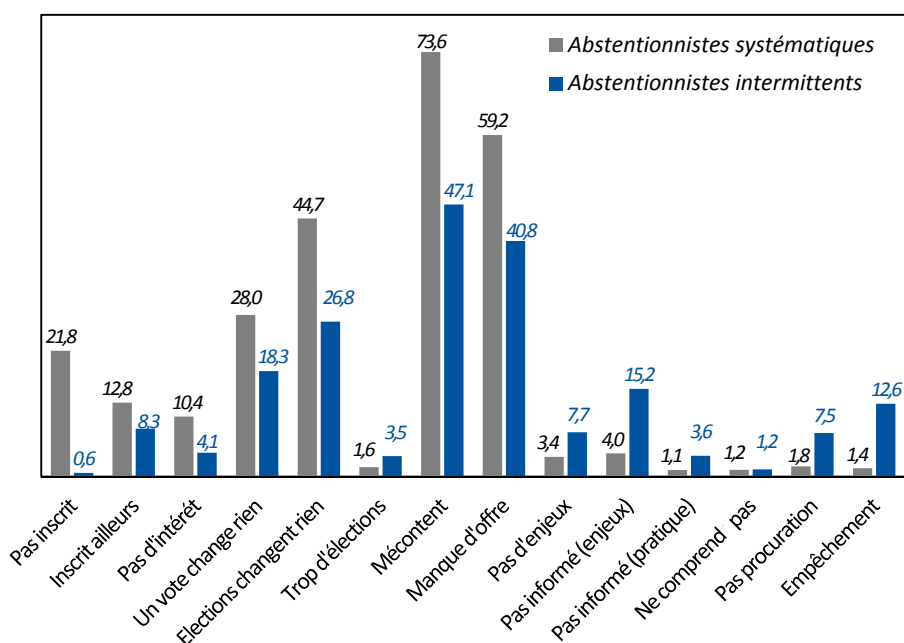
Lecture : Seuls les répondants déclarant n'avoir pas voté à au moins une élection sont inclus dans ce sous-échantillon (N = 82 088).

Source : Consultation citoyenne de l'Assemblée nationale, octobre 2021.

(9) Il y a parmi les répondants une sur-représentation des cadres (et une sous-représentation des ouvriers et des agriculteurs) et des 35-49 ans. En outre, les répondants sont légèrement moins abstentionnistes que l'ensemble de la population.

Pour clarifier le rôle respectif des obstacles à la participation et des bénéfices perçus, il est utile de comparer les raisons « pour soi » de l’abstention énoncée par les abstentionnistes « intermittents » (qui disent voter aux élections présidentielles et municipales mais pas aux législatives, aux régionales et aux européennes) et « systématiques » (qui déclarent s’abstenir à toutes les élections). Les abstentionnistes systématiques affichent plus souvent leur mécontentement par rapport à la politique et leur croyance que les élections ne servent à rien. Ils n’attribuent presque jamais leur abstention à un empêchement ou à l’absence de procuration. En somme, ils présentent leur abstention comme un choix assumé. Reste qu’ils sont bien plus nombreux que les abstentionnistes intermittents à ne pas être inscrits ou à être mal-inscrits. Les non- et mal-inscriptions peuvent bien entendu refléter l’expression de cette même volonté abstentionniste. Mais Braconnier, Dormagen et Pons (2017) montrent qu’un grand nombre de non-inscrits et de mal-inscrits choisissent de s’inscrire lorsque ces démarches sont facilitées, à l’aide de campagnes d’information et d’aide à l’inscription à domicile, et que la quasi-totalité des nouveaux inscrits (ceux issus de ces campagnes) participent aux élections suivantes, suggérant que les non- et mal-inscriptions sont régulièrement subies plutôt que voulues.

Graphique 7. Raisons déclarées de l’abstention selon les types d’électeurs (%)



Lecture : Les abstentionnistes systématiques sont ceux déclarant n’avoir voté à aucune élection (N = 12 707 personnes) ; les abstentionnistes intermittents sont ceux déclarant avoir voté aux élections présidentielles et municipales mais s’être abstenus à au moins une des élections « secondaires » (législatives, régionales et européennes – N = 34 386 personnes).

Source : Consultation citoyenne de l’Assemblée nationale, octobre 2021.

Enfin, nous avons effectué des régressions linéaires pour estimer l’effet des causes déclarées de l’abstention « pour soi » sur la probabilité que les répondants votent à différents types d’élections. Le tableau en annexe propose six régressions du fait de voter sur les réponses aux questions de la consultation. La variable expliquée est égale à 1 si l’individu déclare avoir voté à l’élection considérée, auquel cas toutes les variables explicatives prennent la valeur 0. Dans la première colonne, nous utilisons une observation par « élection x individu », donc chaque individu est représenté cinq fois. Le fait qu’il y ait « trop d’élections » influence la participation à toutes les élections de façon similaire, à l’exception des présidentielles. D’autres variables ont, au contraire, des effets variables selon le type d’élection. Ainsi, l’effet du « manque d’enjeux » est le plus faible aux présidentielles et le plus fort aux municipales ; plus l’élection est importante, moins l’empêchement est mentionné comme facteur explicatif ; et, à l’inverse, le manque d’offre est particulièrement important pour les présidentielles, ce qui s’explique peut-être par le mode de scrutin (l’élection présidentielle n’a aucune dose de proportionnelle, à l’inverse des élections municipales, régionales et européennes). Enfin, la « pivotalité » (mesurée par la question « un vote ne change rien ») et le sens du devoir civique ont des effets bien plus faibles sur la probabilité déclarée d’aller voter.

5. Comment inverser la tendance ?

Pour enrayer la baisse de participation et inverser la tendance, plusieurs remèdes sont envisageables.

La partie précédente a permis de montrer que les causes de l'abstention sont multiples et que, parmi elles, celles susceptibles d'expliquer la hausse de l'abstention relèvent davantage de la baisse des bénéfices perçus (pB) et du devoir civique (D) que de la hausse des coûts (C). Or, les paramètres sur lesquels les politiques publiques ont le plus d'influence, à court terme, ont surtout trait aux coûts. En dépit de ce décalage apparent entre les causes de l'abstention et les remèdes immédiats, on peut noter que toute mesure permettant de faire revenir les citoyens aux urnes en abaissant les coûts de participation pourrait contribuer à augmenter les bénéfices perçus et le sens du devoir civique des citoyens. En effet, de nombreux travaux montrent que la participation électorale est une habitude que prennent les individus, et que leur socialisation politique augmente au fur et à mesure qu'ils prennent part aux scrutins.

Il reste que, à long terme, on voit difficilement comment remédier durablement à la baisse de la participation sans s'attaquer à ses causes les plus profondes. À cet égard, encourager les actions de mobilisation et améliorer les programmes d'éducation civique semblent être les pistes les plus prometteuses.

5.1. Abaisser les coûts de participation pour ramener les citoyens vers les urnes

Piste 1. Inscription automatique pour tous

En 2017, plus de 23 % des individus en âge de voter étaient non-inscrits ou mal-inscrits (Braconnier et Dormagen, 2022). Pour lutter contre cette source d'abstention, nous proposons de généraliser l'inscription automatique sur les listes électorales. À l'heure actuelle, chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur la liste électorale de sa commune, à condition qu'il ait effectué son recensement citoyen à 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (en raison d'un recensement tardif, déménagement après le recensement, etc.), une demande doit être faite à la mairie. Nous suggérons d'inscrire automatiquement tous les Français de plus de 18 ans, quelle que soit leur situation particulière, et, surtout, de réinscrire automatiquement tous les Français après chaque déménagement, comme c'est le cas dans la plupart de nos pays voisins.

Le rapport d'information n° 4970 de la mission d'information de l'Assemblée nationale visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale de décembre 2021 formule une proposition analogue et recense les modalités pratiques qui permettraient de mettre en place l'inscription automatique généralisée. Cela demanderait notamment un travail de collaboration et de partage d'information entre le répertoire électoral unique mis à jour par l'INSEE, qui contient le nom et l'adresse de chaque électeur, et des organismes publics ou semi-publics disposant d'informations fréquentes sur les changements d'adresse : l'administration fiscale, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, ainsi que les caisses d'allocations familiales. À l'instar de la mission d'information, nous pensons que chaque électeur devrait conserver la possibilité d'accepter ou non sa réinscription suite à un déménagement, ce qui permettrait par exemple aux étudiants dont les mobilités sont parfois temporaires de continuer à voter dans leurs communes d'origine s'ils le souhaitent (cf. Assemblée nationale, 2021).

Le coût de mise en œuvre de cette mesure serait limité. La création du Répertoire électoral unique par les équipes de l'INSEE (suite à la loi n° 2016-1048) fait que les coûts fixes de création du système d'inscription automatique sont en grande partie déjà absorbés. Or les coûts variables se limiteraient à l'envoi de courriers postaux pour valider la (ré-)inscription automatique des électeurs. Pour estimer ces coûts, on peut se référer aux coûts d'envoi des professions de foi des candidats : ces derniers sont une borne supérieure des premiers, puisque les professions de foi sont envoyées à tous les électeurs (pas seulement les nouveaux inscrits ou réinscrits) et avant chaque tour.

Piste 2. Simplification du calendrier électoral

Comme indiqué plus haut, le niveau de participation varie considérablement selon le type d'élection. Ainsi, les élections législatives, présidentielles, et dans une moindre mesure les élections municipales, sont plus mobilisatrices que les élections départementales, régionales et européennes. Cet écart est si marqué que ces dernières sont communément qualifiées d'élections « de second rang ».

La participation aux élections intermédiaires est sans doute d'autant plus faible que la multiplication des rendez-vous électoraux crée une forme de lassitude ou de fatigue électorale chez les citoyens. En effet, on peut s'attendre à ce que les bénéfices du vote diminuent avec le nombre d'élections rapprochées. Cette hypothèse pourrait expliquer pourquoi la participation aux élections législatives a tant baissé depuis qu'elles suivent les élections présidentielles de quelques semaines seulement, suite au passage au quinquennat (voir, par exemple, Leininger *et al.*, 2018, et Garmann, 2017).

Dès lors, notre proposition est de simplifier le calendrier électoral en le réduisant à seulement trois cycles : les élections nationales (présidentielles et législatives), les élections locales (régionales, départementales, municipales) et les élections européennes. Une telle simplification du calendrier, également proposée par Grossman et Sauger (2017), réduirait le nombre de jours de vote de 40 %⁽¹⁰⁾. Si d'autres regroupements d'élections sont envisageables, celui que nous proposons a l'avantage d'avoir une certaine logique en termes d'enjeux (nationaux, locaux et européens). En réduisant le coût du vote et en augmentant ses bénéfices (puisque chaque déplacement au bureau de vote permettrait de voter pour plusieurs élections), il pourrait réduire l'abstention intermittente.

L'intérêt de tenir plusieurs élections le même jour a été testé sur des données françaises par Fauvelle-Aymar et François (2015). Ces auteurs comparent la participation aux élections régionales de 1992, 1998 et 2015 dans les cantons où seule l'élection régionale avait lieu et ceux dans lesquels une élection cantonale avait lieu le même jour. Ils observent que la concomitance de ces deux élections augmente la participation de 4 points de pourcentage. Ce résultat n'est pas isolé : à l'étranger également, les exemples montrant que le regroupement des élections augmente massivement la participation (surtout pour les élections de « second rang ») abondent (voir, par exemple, Anzia, 2012, Berry et Gersen, 2010 et Leininger *et al.*, 2018).

Par ailleurs, loin de créer des coûts supplémentaires, la simplification du calendrier électoral aurait pour effet de réduire les dépenses liées à l'organisation des élections, puisqu'elle diminuerait le nombre de jours d'ouverture des bureaux de vote et les coûts d'envoi de propagandes électorales.

Fauvelle-Aymar et François (2015) soulignent cependant un risque important : que le scrutin de plus forte intensité surdétermine les autres scrutins organisés le même jour. En particulier, l'enjeu de la présidentielle pourrait surdéterminer l'enjeu des législatives, conduisant les électeurs à voter plus souvent pour un candidat aux législatives issu du parti de leur candidat favori à la présidentielle qu'ils ne le feraient sinon. Nous pensons que ce risque ne doit pas être exagéré.

D'abord, dans le calendrier actuel, les législatives sont déjà surdéterminées par la présidentielle, dont elles ne sont souvent que la caisse d'enregistrement. Il est même probable que cette surdétermination soit aujourd'hui plus forte qu'elle ne le serait si les deux élections étaient regroupées. En effet, les législatives ont tendance à amplifier le résultat de la présidentielle, notamment en raison d'un effet d'entraînement (« *bandwagon effect* ») qui consiste à voter « par défaut » ou par « effet de mode » pour le vainqueur de l'élection précédente⁽¹¹⁾. L'alignement des élections présidentielles et législatives réduirait cet effet puisque les premier et second tours de l'élection législative se tiendraient sans que l'identité des candidats qualifiés au second tour de l'élection présidentielle puis du vainqueur ne soit connue. On pourrait s'attendre à ce que,

(10) Depuis 2000, les Français sont allés voter 25 fois pour 28 élections. Avec un calendrier simplifié, ils seraient allés voter 15 fois.

(11) Sur l'effet de *bandwagon*, voir, par exemple, Granzier *et al.* (2019).

à l'issue du premier tour, les deux finalistes à la présidentielle cherchent à former des coalitions et des programmes de gouvernement en vue du second tour. La légitimité de l'Assemblée nationale et sa représentativité en seraient renforcées.

En outre, les électeurs pourraient profiter de la possibilité de voter conjointement à ces deux élections pour répartir leurs voix entre les candidats de plusieurs partis s'ils ont une préférence pour la division des pouvoirs. Cette pratique de « *split ticket voting* » est par exemple assez courante aux États-Unis (cf. Burden et Helmke, 2009).

D'autres mesures visant à réduire les coûts sont régulièrement débattues, mais nous ne les avons pas retenues, parce qu'elles semblaient moins prioritaires ou parce que leurs bénéfices n'étaient pas assez clairement établis.

L'autorisation du vote électronique, du vote par courrier ou du vote par anticipation est à considérer avec prudence. Si se déplacer en personne jusqu'à son bureau de vote peut être coûteux, cela a aussi un bénéfice que ces formes de vote feraient disparaître : celui d'accomplir un acte symbolique, de rencontrer d'autres électeurs de son quartier et de leur montrer qu'on a accompli son devoir civique (voir, par exemple, DellaVigna *et al.*, 2016). Il faudrait donc s'attendre à ce que ces formes alternatives de participation aient des effets nets positifs mais faibles, et des effets potentiellement négatifs dans des petites communes où le bénéfice de voter en étant vu peut être particulièrement important (voir, Funk, 2010, Burden *et al.*, 2014, et Kaplan et Yuan, 2020). En outre, leurs coûts logistiques pourraient être conséquents. Par exemple, le vote par anticipation requiert qu'un bureau de vote soit ouvert en mairie pendant plusieurs jours. Enfin, ces formes de vote, en particulier le vote en ligne, comportent un risque majeur : la (crainte de) manipulation de l'élection et la baisse de la confiance dans les résultats. L'exemple des États-Unis montre que la propension de la population à penser que la fraude est massive, même lorsque ce n'est pas le cas, peut être élevée.

Faciliter le vote par procuration pourrait peut-être attirer quelques électeurs supplémentaires. Toutefois, grâce aux efforts déployés par l'INSEE ces dernières années, il est déjà possible de prendre plusieurs procurations et la procédure a été grandement simplifiée. Il ne nous semble donc pas prioritaire d'en faire davantage sur ce plan, d'autant que les procurations sont principalement utilisées par des groupes d'électeurs qui votent déjà plus que la moyenne.

Pour réduire l'abstention, une alternative à la réduction du coût du vote serait de renverser le problème et de faire peser un coût encore plus élevé sur l'abstention. Le vote obligatoire assorti de sanctions pécuniaires existe dans de nombreux pays comme la Belgique, l'Australie, et plusieurs pays d'Amérique du Sud. Bien appliquée, cette mesure augmenterait la participation de façon significative (voir, par exemple, Fowler, 2013, Hoffman *et al.*, 2017, et Bechtel *et al.*, 2018). L'idée mériterait donc un débat sérieux, mais elle semble trop impopulaire en France aujourd'hui pour être réalisable à court terme⁽¹²⁾.

Nous avons enfin laissé de côté deux dernières réformes des règles de vote souvent évoquées pour augmenter les bénéfices perçus du vote : la reconnaissance du vote blanc et l'introduction de davantage de proportionnelle.

Le vote blanc entretient des liens distendus avec l'abstention. Si les abstentionnistes témoignent souvent d'un certain désintérêt pour la politique, le vote blanc est plutôt le fait d'électeurs dotés d'un sens civique aigu. Ainsi, les effets de la reconnaissance du vote blanc sur la participation sont très incertains. Par ailleurs, les partisans de cette réforme prônent en général que l'élection soit rejouée jusqu'à ce que la fraction de votes blancs soit suffisamment faible. Cela pourrait paralyser le fonctionnement des institutions et réduire encore la légitimité des élus.

L'introduction d'une dose de proportionnelle dans les élections qui utilisent aujourd'hui la règle pluralitaire, comme les législatives, voire l'adoption d'une proportionnelle totale, permettraient peut-être d'augmenter la participation, comme évoqué plus haut. Reste que l'enjeu principal de cette proposition est ailleurs : maintenir un équilibre entre deux objectifs en tension, la représentativité des différentes forces politiques d'une part et la stabilité de la coalition au pouvoir d'autre part. Le débat sur le mode de scrutin doit se concentrer et être tranché sur cet enjeu, même si les effets attendus sur la participation méritent d'être pris en compte.

(12) 48 % des répondants à la consultation publique de l'Assemblée nationale s'y opposent.

5.2. Encourager la mobilisation électorale et les campagnes de terrain

Piste 3. Encourager les campagnes de terrain

Pour lutter contre la baisse de la participation, notre troisième proposition est d'encourager les campagnes de terrain (voir Green et Gerber, 2019). Celles-ci présentent un avantage majeur, celui de jouer positivement sur les trois paramètres de la fonction de vote. En effet, elles peuvent réduire le coût du vote (*C*) en informant les citoyens sur le scrutin, les candidats et les enjeux et en diminuant les obstacles liés à l'inscription non automatique ; elles peuvent aider à mieux comprendre les différences séparant les candidats et donc augmenter les bénéfices attendus de la victoire de son candidat favori (*B*) ; et enfin elles sont susceptibles d'augmenter le sens du devoir civique des électeurs (*D*). En outre, ces campagnes de terrain, qui sont locales par nature, peuvent également être un moyen de lutter contre l'affaiblissement de l'intermédiation politique.

La littérature académique a apporté des preuves tangibles de l'effet des campagnes de terrain sur la participation. Par exemple, Pons et Liegey (2019) évaluent l'impact d'une campagne de porte-à-porte effectuée par le Parti socialiste français dans huit communes franciliennes lors des élections régionales de 2010. Après avoir sélectionné aléatoirement les adresses ciblées par la campagne, les auteurs comparent la participation des individus vivant aux adresses « traitées » (ayant reçu une visite en porte-à-porte) et celle des individus vivant aux adresses « témoins » (n'ayant pas reçu de visite). Leur analyse portant sur 1 347 adresses et 23 773 électeurs inscrits révèle que la participation augmente de 3,4 points de pourcentage chez les immigrés de première et de deuxième génération lors du premier tour de l'élection. En revanche, ils n'observent pas d'effet significatif parmi les autres électeurs.

De même, Braconnier, Dormagen et Pons (2017) mesurent l'impact d'une campagne d'inscription sur les listes électorales menée dans dix communes d'Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Aquitaine lors des élections présidentielles et législatives de 2012. Comme dans l'étude précédente, la méthode a consisté à sélectionner aléatoirement les adresses ciblées par la campagne et à comparer l'inscription et la participation dans les adresses « traitées » et les adresses « témoins » (soit un total de 4 118 adresses pour 20 503 appartements). Les adresses traitées ont reçu une ou deux visites, réalisées par des étudiants, des membres d'associations civiques et des militants, donnant de l'information sur la procédure d'inscription ou aidant les gens à s'inscrire à domicile, selon le groupe de traitement. En moyenne, ces visites ont augmenté les nouvelles inscriptions de 29 % et 93 % des électeurs nouvellement inscrits grâce aux visites ont participé à au moins l'un des quatre scrutins de 2012. Les auteurs soulignent que les effets seraient encore plus élevés si ce type de visites en porte-à-porte étaient menées par la puissance publique, comme c'est le cas au Canada, en Afrique du Sud, au Rwanda et en Indonésie. En effet, les individus visités seraient alors plus confiants et ils accepteraient encore plus facilement de fournir les pièces justificatives nécessaires à leur inscription à domicile.

Une limite importante de telles campagnes de terrain reste leur coût. Aux États-Unis, Gerber et Green (2019) estiment qu'en moyenne 15 visites sont nécessaires pour générer un vote supplémentaire. Aucune autre méthode n'est aussi efficace, des courriers officiels aux appels téléphoniques. Reste qu'en tenant compte de la rémunération des agents chargés du porte-à-porte, chaque vote additionnel coûte environ 30 dollars selon leurs calculs. En faisant l'hypothèse que les coûts seraient comparables dans le cas français, augmenter la participation de dix points de pourcentage, soit environ cinq millions d'électeurs, coûterait plus de 100 millions d'euros.

À défaut de financer lui-même ce type d'interventions, l'État devrait-il autoriser les partis à augmenter leurs dépenses de campagnes afin d'intensifier leurs activités mobilisatrices ? Selon nous, ce serait faire fausse route. En effet, rien ne garantit que les dépenses supplémentaires seraient mises au service de telles campagnes de terrain. En outre, une étude de Broberg *et al.* (2022) sur les élections municipales et départementales françaises suggère que la limitation des dépenses de campagne en vigueur dans les communes et cantons de plus de 9 000 habitants, assortie de leur remboursement public partiel, a pour effet d'égaliser les chances entre candidats sans réduire la participation électorale.

Une alternative sans doute moins coûteuse à des visites individualisées serait d'organiser des campagnes d'information publique à grande échelle, non partisans, sur le format des *Deliberation Day* suggérés par les politologues américains Bruce Ackerman et James Fishkin. Il s'agit de jours fériés dédiés à la promotion de la démocratie délibérative durant lesquels tous les électeurs inscrits sont invités à participer à des discussions publiques sur les élections à venir. La participation à ces *Deliberation Day* peut éventuellement être assortie d'une compensation financière, afin d'encourager la participation des citoyens initialement les moins intéressés par la politique. Cette proposition pourrait faire l'objet d'une évaluation d'impact rigoureuse dans le contexte français, avant d'être étendue à grande échelle. Une autre piste de réflexion serait de réformer les règles du financement public de la vie associative. Par exemple, la mise en place de commissions mixtes d'attribution des financements pour réduire le clientélisme et mettre fin à l'auto-censure des organisations locales (qui ne parlent pas de politique de peur de se mettre à dos les élus locaux) pourrait faciliter la repolitisation au niveau local (Observatoire des libertés associatives, 2020).

5.3. Viser les déterminants structurels de l'abstention par un renouveau de l'éducation civique

Piste 4. Renouveler l'éducation civique et lui donner davantage de moyens

À plus long terme, lutter contre le déclin de la participation requiert d'augmenter les bénéfices du vote, dont le sentiment d'accomplir son devoir civique.

De nombreux travaux montrent que les citoyens prennent l'habitude de voter – ou de s'abstenir – dès les premières années de leur vie d'adulte (voir, par exemple, Green et Shachar, 2000, Aldrich *et al.*, 2011, Dinas, 2012 et Franklin, 2004). Pour cette raison, l'éducation reçue pendant l'adolescence et l'apprentissage du métier de citoyen peuvent s'avérer primordiaux.

Aujourd'hui, l'éducation civique est principalement tournée vers l'apprentissage du fonctionnement de la démocratie et des institutions. Si ces éléments peuvent donner aux jeunes citoyens des clés de lecture et de compréhension du jeu démocratique, dans les faits, l'éducation civique est souvent bâclée, quand les heures dédiées ne sont pas tout simplement remplacées par d'autres enseignements. L'apprentissage démocratique mérite mieux que ça, à commencer par un renouvellement des méthodes d'enseignement. Les cours d'éducation civique, souvent très théoriques, pourraient être remplacés par des discussions entre professeurs et élèves autour d'études de cas, correspondant à des moments clés dans l'histoire de notre démocratie. Ces méthodes ont été expérimentées avec succès dans des lycées américains dans le cadre du *Case Method Project*⁽¹³⁾.

En outre, l'éducation civique gagnerait à s'accompagner d'un volet pratique. Des travaux récents menés une fois encore aux États-Unis montrent ainsi que l'apprentissage politique par la pratique peut avoir des effets considérables, pour un investissement en temps qui reste raisonnable. Dans une expérience menée dans six États, Addonizio (2011) estime l'effet de fournir aux élèves une démonstration de l'acte de vote dans la salle de classe dans le cadre du programme « Premier vote » (*First-Time Voter Program*). Les lycéens assignés au hasard à ce programme ont appris comment voter, de l'inscription à l'utilisation de l'isoloir. Cette auteure montre que ce programme a un impact substantiel sur le taux de participation ultérieur des participants. En comparant les élèves des classes « traitées » (*i.e.* celles ayant participé aléatoirement au programme) à ceux des classes « témoins » (*i.e.* toutes les autres classes des 14 lycées concernés n'ayant pas participé au programme), elle observe une augmentation de la participation des jeunes de 5,7 points de pourcentage, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport au taux de participation dans le groupe témoin. D'autres expérimentations semblables menées aux États-Unis et en Belgique et mobilisant des méthodologies similaires confirment que ce type de programmes augmentent le sens civique et la probabilité

(13) <https://www.hbs.edu/case-method-project/Pages/default.aspx>

de voter des participants (voir, Gill *et al.*, 2020). Bien faite, l'éducation civique à l'école peut même compenser une socialisation politique insuffisante dans le cercle familial, comme le montre une étude de Neundorf *et al.* (2016).

Nous suggérons donc de donner une vraie place à l'éducation civique au collège et au lycée, et de prévoir dans ces enseignements des éléments pratiques. Les applications pratiques du débat démocratique et du vote pourraient d'ailleurs dépasser le cadre des classes d'éducation civique et concerner le fonctionnement des établissements scolaires. Les élèves pourraient par exemple être amenés à voter quelques fois dans l'année sur des décisions collectives au-delà de la désignation de leurs délégués de classe, comme décider de l'allocation d'une part du budget, des menus de restauration collective, des articles du règlement intérieur, etc. On peut aujourd'hui en effet regretter que, pendant plusieurs années, la seule expérience de démocratie des élèves consiste en une élection très « personnifiée » (les délégués sont généralement élus sur la base de leur popularité) dont les effets sont ensuite imperceptibles, tant le poids des représentants des élèves dans les instances de décision des établissements est faible. Cette bien pâle application du jeu démocratique ne peut que suggérer que le vote est en effet inutile, loin de la mission de former de futurs citoyens engagés.

Pour les finances publiques, le coût à long terme d'une réforme de l'éducation civique serait négligeable, cet enseignement existant déjà. Notre proposition vise simplement à transformer son contenu, sans qu'il soit nécessaire de recruter. À court terme, cependant, ce projet nécessiterait de revoir la formation des enseignants chargés de cet enseignement et de créer de nouveaux supports pédagogiques.

Enfin, l'ouverture du vote à 16 ans pourrait, elle aussi, faciliter l'apprentissage démocratique. Les opposants à cette mesure considèrent que les moins de 18 ans risquent de ne pas être assez informés pour voter. Ils soulignent également le fait que l'abaissement du droit de vote de 21 à 18 ans en 1974 n'a pas créé l'élan démocratique attendu. Cependant, les avocats de cette mesure considèrent que l'effet du passage à 16 ans aurait un effet différent. En effet, les jeunes de 16 ans sont le plus souvent encore scolarisés, et pourraient ainsi recevoir des injonctions civiques les encourageant à voter de la part de leurs établissements et de leurs camarades de classe. En outre, il est fréquent qu'ils habitent encore chez leurs parents, ce qui ajouterait une pression parentale à la pression scolaire et leur permettrait d'aller voter en famille. Or, voter dès sa première élection crée une habitude qui peut perdurer. La littérature sur les effets de l'abaissement du droit de vote à 16 ans est encore balbutiante, en raison du faible nombre de pays ayant franchi le pas, mais le peu d'études existantes a tendance à mesurer des effets positifs en Autriche (*cf.* Zeglovits et Aichholzer, 2014, et Bronner et Ifkovits, 2019) et en Amérique latine (Argentine, Brésil, Cuba, Équateur et Nicaragua - *cf.* Eichhorn et Bergh, 2020, et Franklin, 2020). L'ouverture du vote à 16 ans mériterait au moins d'être débattue sérieusement. Comme les autres solutions évoquées, cette réforme n'est pas un remède miracle. Mais, combinée avec un renouveau de l'éducation civique, elle pourrait contribuer à réduire l'érosion du sens du devoir civique et, ainsi, à enrayer l'augmentation constante de l'abstention électorale.

Conclusion

De scrutin en scrutin, l'abstention progresse. Déplorer cette tendance et disserter sur le désamour des abstentionnistes pour la politique est devenu un lieu commun, un passage obligé des soirées électorales. On a raison de s'inquiéter de ce phénomène : la faible participation sape la légitimité des élus et réduit leur représentativité. Quels que soient leurs motifs, les absents ont toujours tort : en laissant à d'autres le soin de choisir leurs représentants, ils s'exposent à ce que des politiques publiques contraires à leurs intérêts soient mises en œuvre.

La montée de l'abstention est d'autant plus inquiétante que, de prime abord, ses causes économiques, sociales et politiques profondes semblent ne pas offrir de prise. À long terme, il faudra s'attaquer aux racines du mal : le sentiment que plus rien ne sépare les programmes des partis traditionnels, la sensation que les élus sont impuissants face aux difficultés économiques rencontrées par de nombreux Français et le sens émoussé du devoir civique. Pour former les citoyens en herbe, la refonte de l'éducation civique est une piste à envisager avec sérieux, même si elle ne porterait ses fruits que d'ici plusieurs années. Pour renouer le lien

avec les moins jeunes qui se sont éloignés des urnes, l'État devra considérer des interventions dont il n'a pas l'habitude, mais que d'autres pays ont mises en place avec succès, y compris des campagnes de terrain ambitieuses.

À plus court terme, la participation pourrait être stimulée par une réduction du coût du vote. Des simplifications récentes des procédures d'inscription sur les listes électorales et de demande de procuration ont permis de lever certains obstacles. Ces réformes restent trop lentes et timorées. Il faut désormais se tourner vers des remèdes autrement plus puissants. Nous en avons identifié deux : rendre l'inscription sur les listes électorales automatique pour tous et simplifier le calendrier électoral en alignant notamment les dates des élections présidentielles et législatives. Quoiqu'ambitieuses, ces réformes seront faciles à mettre en œuvre, et elles n'occasionneront pas de dépense démesurée. Peut-être provoqueront-elles, enfin, le sursaut démocratique tant attendu ?

Références bibliographiques

Addonizio E. (2011) : *The Fourth of July Vote: A Social Approach to Voter Mobilization and Election Day*, Ph.D. Dissertation, Yale University, Department of Political Science.

Aldrich J.H., J.M. Montgomery et W. Wood (2011) : « Turnout as a Habit », *Political Behaviour*, vol. 33, n° 4, pp. 535-563.

Algan Y., S. Guriev, E. Papaioannou et E. Passari (2017) : « The European Trust Crisis and the Rise of Populism », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2017(2), pp. 309-400.

Anzia S.F. (2012) : « The Election Timing Effect: Evidence from a Policy Intervention in Texas », *Quarterly Journal of Political Science*, vol. 7 n° 3, pp. 209-248.

Assemblée nationale (2021) : *Rapport par la mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale*, Rapport d'information n° 4790, décembre.

Bechtel M.M., D. Hangartner et L. Schmid (2018) : « Compulsory Voting, Habit Formation, and Political Participation », *Review of Economics and Statistics*, vol. 100, n° 3, pp. 467-476.

Bénassy-Quéré A., O. Blanchard et J. Tirole (2017) : « Les économistes dans la cité », *Les Notes du Conseil d'analyse économique*, n° 42, juillet.

Berry C.R. et J.E. Gersen (2010) : « The Timing of Elections », *University of Chicago Law Review*, vol. 77, n° 37.

Blais A. (2000) : *To Vote or not to Vote: The Merits and Limits of Rational Choice Theory*, University of Pittsburgh Press.

Blais A., J-F. Daoust, R. Dassonneville et G. Péloquin-Skulski (2019) : « What is the Cost of Footing? », *Electoral Studies*, n° 59, pp. 145-157.

Braconnier C., B. Coulmont et J-Y. Dormagen (2017) : « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale », *Revue Française de Science Politique*, vol. 67, n° 6, pp. 1023-1040.

Braconnier C. et J-Y. Dormagen (2022) : « L'inscription sur les listes électorales est une pratique d'un autre temps », *Tribune, Le Monde*, 1^{er} mars.

Braconnier C., J-Y. Dormagen et V. Pons (2017) : « Voter Registration Costs and Disenfranchisement: Experimental Evidence from France », *American Political Science Review*, vol. 111, n° 3, pp. 584-604.

Broberg N., V. Pons et C. Tricaud (2022) : « The Impact of Campaign Finance Rules on Candidate Selection and Electoral Outcomes: Evidence from France », *National Bureau of Economic Research*, n° W29805.

Bronner L. et D. Ifkovits (2019) : « Voting at 16: Intended and Unintended Consequences of Austria's Electoral Reform », *Electoral Studies*, vol. 61, art. 102064.

- Buisson G. et S. Penant (2017) : « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *INSEE Première*, n° 1671.
- Burden, B.C., D.T. Canon, K.R. Mayer et D.P. Moynihan (2014) : « Election Laws, Mobilization, and Turnout: The Unanticipated Consequences of Election Reform », *American Journal of Political Science*, vol. 58, n° 1, pp. 95-109.
- Burden B.C. et G. Helmke (2009) : « The Comparative Study of Split-Ticket Footing », *Electoral Studies*, n° 28.1, pp. 1-7.
- Cantoni E. (2020) : « A Precinct too Far: Turnout and Voting Costs », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 12, n° 1, pp. 61-85.
- Cascio E.U. et E. Washington (2014) : « Valuing the Vote: The Redistribution of Voting Rights and State Funds Following the Voting Rights Act of 1965 », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129, n° 1, pp. 379-433.
- Cialdini R.B. (2003) : « Crafting Normative Messages to Protect the Environment », *Current Directions in Psychological Science*, vol. 12, n° 4, pp. 105-109.
- Coulmont B. (2022) : « Voter par procuration » in *Extinction de vote ?*, Haute et Tiberj (eds), Presses Universitaires de France.
- Cox G.W., J.H. Fiva et D.M. Smith (2016) : « The Contraction Effect: How Proportional Representation Affects Mobilization and Turnout », *The Journal of Politics*, vol. 78, n° 4, pp. 1249-1263.
- Dassonneville R. et M. Hooghe (2017) : « Voter Turnout Decline and Stratification: Quasi-Experimental and Comparative Evidence of a Growing Educational Gap », *Politics*, vol. 37, n° 2, pp. 184-200.
- De Benedetto M.A. et M. De Paola (2017) : « Candidates' Education and Turnout: Evidence from Italian Municipal Elections », *German Economic Review*, vol. 18, n° 1, pp. 22-50.
- De Paola M., V. Scoppa et M.A. De Benedetto (2014) : « The Impact of Gender Quotas on Electoral Participation: Evidence from Italian Municipalities », *European Journal of Political Economy*, n° 35, pp. 141-157.
- Delfini A., A. Roux et J. Talpin (2021) : « La restriction des libertés associatives » in *Quel monde associatif demain ?*, Coler (éd.), Mouvements citoyens et démocratie, pp. 25-36.
- DellaVigna S., J.A. List, U. Malmendier et G. Rao (2016) : « Voting to Tell Others », *The Review of Economic Studies*, vol. 84, n° 1, pp. 143-181.
- Dinas E. (2012) : « The Formation of Voting Habits », *Journal of Elections, Public Opinion & Parties*, vol. 22, n° 4, pp. 431-456.
- Downs A. (1957) : « An Economic Theory of Political Action in a Democracy », *Journal of Political Economy*, vol. 65, n° 2, pp. 135-50.
- Eggers A.C. (2015) : « Proportionality and Turnout: Evidence from French Municipalities », *Comparative Political Studies*, vol. 48, n° 2, pp. 135-167.
- Eichhorn J. et J. Bergh (eds) (2020) : *Lowering the Voting Age to 16-Learning from Real Experiences Worldwide*, Basingstoke: Palgrave MacMillan.
- Fauvelle-Aymar C. et A. François (2015) : « Mobilization, Cost of Voting and Turnout: A Natural Randomized Experiment with Double Elections », *Public Choice*, vol. 162, n° 1, pp. 183-199.
- Feddersen T. et A. Sandroni (2006) : « A Theory of Participation in Elections », *American Economic Review*, vol. 96, n° 4, pp. 1271-1282.
- Fowler A. (2013) : « Electoral and Policy Consequences of Voter Turnout: Evidence from Compulsory Voting in Australia », *Quarterly Journal of Political Science*, n° 8.2, pp. 159-182.
- Fraga B.L. (2006) : « Redistricting and the Causal Impact of Race on Voter Turnout », *The Journal of Politics*, vol. 78, n° 1, pp. 19-34.
- Franklin M.N. (2004) : *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, Cambridge University Press.

- Franklin M.N. (2020) : « Consequences of Lowering the Voting Age to 16: Lessons from Comparative Research » in *Lowering the Voting Age to 16*, Eichhorn et Bergh (eds), Palgrave MacMillan, pp. 13-41.
- Fujiwara T. (2015) : « Voting Technology, Political Responsiveness, and Infant Health: Evidence from Brazil », *Econometrica*, vol. 83, n° 2, pp. 423-464.
- Funk P. (2010) : « Social Incentives and Voter Turnout: Evidence from the Swiss Mail Ballot System », *Journal of the European Economic Association*, vol. 8, n° 5, pp. 1077-103.
- Galasso V. et T. Nannicini (2011) : « Competing on Good Politicians », *American Political Science Review*, vol. 105, n° 1, pp. 79-99.
- Garmann S. (2017) : « Election Frequency, Choice Fatigue, and Voter Turnout », *European Journal of Political Economy*, n° 47, pp. 19-35.
- Geys B. (2006) : « Explaining Voter Turnout: A Review of Aggregate-Level Research », *Electoral studies*, vol. 25, n° 4, pp. 637-663.
- Gill B., E. Ruble Whitesell, S.P. Corcoran, C. Tilley, M. Finucane et L. Potamites (2020) : « Can Charter Schools Boost Civic Participation? The Impact of Democracy Prep Public Schools on Voting Behavior », *American Political Science Review*, vol. 114, n° 4, pp. 1386-1392.
- Giommoni T. (2021) : « Exposure to Corruption and Political Participation: Evidence from Italian Municipalities », *European Journal of Political Economy*, vol. 68, art. 102000.
- Granzier R., V. Pons et C. Tricaud (2019) : « The Large Effects of a Small Win: How Past Rankings Shape the Behavior of Voters and Candidates », *NBER Working Paper Series*, n° 26599.
- Green D.P. et A.S. Gerber (2019) : *Get out the Vote: How to Increase Voter Turnout*, Brookings Institution Press.
- Green D.P. et R. Shachar (2000) : « Habit Formation and Political Behaviour: Evidence of Consuetude in Voter Turnout », *British Journal of Political Science*, vol. 30, n° 4, pp. 561-573.
- Grossman E. et N. Sauger (2017) : *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques ?*, Presses de Sciences Po, Coll. 'Nouveaux débats'.
- Guiso L., H. Herrera, M. Morelli et T. Sonno (2017) : « Populism: Demand and Supply », *CEPR Discussion Paper*, n° DP11871.
- Haute T. (2022) : « Le travail et l'emploi, déterminants négligés de l'abstention » in *Extinction de vote ?*, Haute et Tiberj (eds), Presses Universitaires de France.
- Hoffman M., G. León et M. Lombardi (2017) : « Compulsory Voting, Turnout, and Government Spending: Evidence from Austria », *Journal of Public Economic*, n° 145, pp. 103-115.
- Kaplan E. et H. Yuan (2020) : « Early Voting Laws, Voter Turnout, and Partisan Vote Composition: Evidence from Ohio », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 12, n° 1, pp. 32-60.
- Karp J.A. et D. Brockington (2005) : « Social Desirability and Response Validity: A Comparative Analysis of Overreporting Voter Turnout in Five Countries », *The Journal of Politics*, vol. 67, n° 3, pp. 825-840.
- Kostelka F. et A. Blais (2021) : « The Generational and Institutional Sources of the Global Decline in Voter Turnout », *World Politics*, vol. 73, n° 4, pp. 629-667.
- Leininger A., L. Rudolph et S. Zittlau (2018) : « How to Increase Turnout in Low-Saliency Elections: Quasi-Experimental Evidence on the Effect of Concurrent Second-Order Elections on Political Participation », *Political Science Research and Methods*, vol. 6, n° 3, pp. 509-526.
- Lyons W. et R. Alexander (2000) : « A Tale of Two Electorates: Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, pp. 1014-1034.
- Mair P. et I. Van Biezen (2001) : « Party Membership in Twenty European Democracies, 1980-2000 », *Party Politics* vol. 7, n° 1, pp. 5-21.
- Miller G. (2008) : « Women's Suffrage, Political Responsiveness, and Child Survival in American History », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 123, n° 3, pp. 1287-1327.

- Neundorf A., R.G. Niemi et K. Smets (2016) : « The Compensation Effect of Civic Education on Political Engagement: How Civics Classes Make Up for Missing Parental Socialization », *Political Behavior*, vol. 1, n° 29.
- Niel X. et L. Lincot (2012) : « L'inscription et la participation électorales en 2012 », *INSEE Première*, n° 1411.
- Observatoire des libertés associatives (2020) : *Une citoyenneté réprimée*, Premier rapport de l'Observatoire des libertés associatives.
- Persson M., M. Solevid et R. Öhrvall (2013) : « Voter Turnout and Political Equality: Testing the 'Law of Dispersion' in a Swedish Natural Experiment », *Politics*, vol. 33, n° 3, pp. 172-184.
- Petitpas A., J-M. Jaquet et P. Sciarini (2021) : « Does E-Voting Matter for Turnout, and to Whom? », *Electoral Studies*, vol. 71, art. 102245.
- Pons V. et G. Liegey (2019) : « Increasing the Electoral Participation of Immigrants: Experimental Evidence from France », *The Economic Journal*, vol. 129, n° 617, pp. 481-508.
- Pons V. et C. Tricaud (2018) : « Expressive Voting and Its Cost: Evidence from Runoffs with Two or Three Candidates », *Econometrica*, vol. 86, n° 5, pp. 1621-1649.
- Putnam R.D. (2001) : *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Touchstone Books by Simon & Schuster (eds).
- Riker W.H. et P.C. Ordeshook (1968) : « A Theory of the Calculus of Voting », *American Political Science Review*, vol. 62, n° 1, pp. 25-42.
- Rocha R., C.J. Tolbert, D.C. Bowen et C.J. Clark (2010) : « Race and Turnout: Does Descriptive Representation in State Legislatures Increase Minority Voting? », *Political Research Quarterly*, vol. 63, n° 4, pp. 890-907
- Russel J.D. et M.P. Wattenberg (eds) (2000) : *Parties without Partisans: Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford University Press.
- Schelker M. et M. Schneiter (2017) : « The Elasticity of Voter Turnout: Investing 85 Cents per Voter to Increase Voter Turnout by 4 Percent », *Electoral Studies*, n° 49, pp. 65-74.
- Stéphan N. (2021) : « 47,9 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales françaises en mai 2021 », *INSEE Focus*, n° 286, 9 juin.
- Sundström A. et D. Stockemer (2015) : « Regional Variation in Voter Turnout in Europe: The Impact of Corruption Perceptions », *Electoral Studies*, n° 40, pp. 158-169.
- Tiberj V. (2022) : « Électeurs d'hier, citoyens d'aujourd'hui : comment le renouvellement générationnel transforme le lien au vote » in *Extinction de vote ?*, Haute et Tiberj (eds), Presses Universitaires de France.
- Wattenberg M.P. (2003) : « Electoral Turnout: The New Generation Gap », *British Elections & Parties Review*, vol. 13, n° 1, pp. 159-73.
- Zeglovits E. et J. Aichholzer (2014) : « Are People more Inclined to Vote at 16 than at 18? Evidence for the First-Time Voting Boost Among 16-to 25-year-Olds in Austria », *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, vol. 24, n° 3, pp. 351-361.

ANNEXE

Motifs de l'abstention : estimations linéaires

A voté...	Toutes élections confondues	Présidentielles	Législatives	Européennes	Municipales	Régionales/ Départementales
Conséquences concrètes	0,021 ^(***) (0,001)	0,007 ^(***) (0,001)	0,029 ^(***) (0,002)	0,033 ^(***) (0,002)	0,018 ^(***) (0,002)	0,032 ^(***) (0,002)
Devoir civique	0,048 ^(***) (0,001)	0,021 ^(***) (0,001)	0,053 ^(***) (0,002)	0,065 ^(***) (0,002)	0,049 ^(***) (0,002)	0,071 ^(***) (0,002)
Intérêt	0,021 ^(***) (0,001)	-0,005 ^(***) (0,001)	0,038 ^(***) (0,002)	0,049 ^(***) (0,002)	0,008 ^(***) (0,002)	0,033 ^(***) (0,002)
Signal	0,009 ^(***) (0,001)	0,005 ^(***) (0,001)	0,007 ^(***) (0,002)	0,010 ^(***) (0,002)	0,008 ^(***) (0,002)	0,012 ^(***) (0,002)
Pas inscrit	-0,243 ^(***) (0,002)	-0,270 ^(***) (0,004)	-0,224 ^(***) (0,005)	-0,214 ^(***) (0,005)	-0,258 ^(***) (0,004)	-0,235 ^(***) (0,005)
Inscrit ailleurs	-0,259 ^(***) (0,001)	-0,246 ^(***) (0,004)	-0,224 ^(***) (0,003)	-0,227 ^(***) (0,003)	-0,281 ^(***) (0,003)	-0,268 ^(***) (0,003)
Pas d'intérêt	-0,121 ^(***) (0,002)	-0,120 ^(***) (0,005)	-0,115 ^(***) (0,004)	-0,100 ^(***) (0,004)	-0,128 ^(***) (0,005)	-0,112 ^(***) (0,004)
Un vote change rien	-0,115 ^(***) (0,001)	-0,101 ^(***) (0,003)	-0,105 ^(***) (0,003)	-0,098 ^(***) (0,003)	-0,138 ^(***) (0,003)	-0,112 ^(***) (0,003)
Élections ne changent rien	-0,126 ^(***) (0,001)	-0,125 ^(***) (0,003)	-0,123 ^(***) (0,003)	-0,123 ^(***) (0,003)	-0,117 ^(***) (0,003)	-0,121 ^(***) (0,003)
Trop d'élections	-0,147 ^(***) (0,003)	-0,095 ^(***) (0,011)	-0,138 ^(***) (0,006)	-0,136 ^(***) (0,006)	-0,145 ^(***) (0,007)	-0,145 ^(***) (0,006)
Mécontent	-0,448 ^(***) (0,001)	-0,532 ^(***) (0,003)	-0,437 ^(***) (0,003)	-0,411 ^(***) (0,003)	-0,429 ^(***) (0,003)	-0,423 ^(***) (0,002)
Manque d'offre	-0,269 ^(***) (0,001)	-0,300 ^(***) (0,003)	-0,253 ^(***) (0,002)	-0,243 ^(***) (0,002)	-0,271 ^(***) (0,003)	-0,261 ^(***) (0,002)
Pas d'enjeux	-0,189 ^(***) (0,002)	-0,070 ^(***) (0,007)	-0,161 ^(***) (0,005)	-0,188 ^(***) (0,005)	-0,204 ^(***) (0,005)	-0,189 ^(***) (0,004)
Pas informé (enjeux)	-0,230 ^(***) (0,002)	-0,164 ^(***) (0,006)	-0,228 ^(***) (0,004)	-0,229 ^(***) (0,004)	-0,202 ^(***) (0,004)	-0,220 ^(***) (0,004)
Pas informé (pratique)	-0,163 ^(***) (0,003)	-0,151 ^(***) (0,011)	-0,150 ^(***) (0,007)	-0,170 ^(***) (0,007)	-0,151 ^(***) (0,007)	-0,153 ^(***) (0,007)
Ne comprend pas	-0,131 ^(***) (0,005)	-0,124 ^(***) (0,013)	-0,136 ^(***) (0,010)	-0,127 ^(***) (0,011)	-0,119 ^(***) (0,012)	-0,120 ^(***) (0,010)
Pas procuration	-0,289 ^(***) (0,003)	-0,301 ^(***) (0,008)	-0,267 ^(***) (0,006)	-0,274 ^(***) (0,005)	-0,274 ^(***) (0,005)	-0,288 ^(***) (0,005)
Empêchement	-0,398 ^(***) (0,002)	-0,328 ^(***) (0,008)	-0,365 ^(***) (0,005)	-0,376 ^(***) (0,005)	-0,387 ^(***) (0,005)	-0,406 ^(***) (0,004)
Observations	660,012	132,747	131,702	131,513	132,186	131,864
R ²	0,691	0,742	0,685	0,644	0,693	0,693
Adjusted R ²	0,691	0,741	0,685	0,644	0,693	0,692

Note : (*) p < 0,1 ; (**) p < 0,05 ; (***) p < 0,01.

Source : Auteurs.